

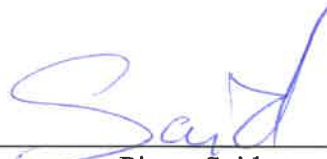


AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi du 13 août 2019, à 19h30, au centre communautaire de Quyon, située au 2, chemin du Ferry, à Quyon, Québec, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 2066 Chemin Gauvin, et désigné sous le lot 5 815 178.

La dérogation vise à régulariser la superficie du terrain à 660 mètres carrés alors que la norme réglementaire est de 3700 mètres carrés pour le lot non desservi. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 3.8.1 du règlement de zonage 178-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à PONTIAC ce 12^{ième} jour de juillet 2019.



Pierre Said
Directeur général